

Résolution

ATTENDU QUE le palais de justice de Saint-Hyacinthe est désuet depuis plus de quinze ans et est maintenant dangereux pour la santé et la sécurité des usagers, justiciables, avocats, juges et employés;

ATTENDU QU'à plusieurs endroits, les murs du palais sont fissurés, craqués, avec des tâches verdâtres et noires et présence évidente de moisissures;

ATTENDU QUE tout un étage est vacant depuis plusieurs années et que des salles n'ont pu être construites à cet étage;

ATTENDU QU'il y aurait présence d'amiante et de carcasses de petits animaux découverts dans les murs du palais au 2^e étage;

ATTENDU QUE la qualité de l'air au palais de justice de Saint-Hyacinthe est déficiente et viciée;

ATTENDU QUE des employés du palais et des procureurs de la Couronne ont relaté divers maux et problèmes de santé qui se sont accentués depuis plus d'un an notamment mais non limitativement des problèmes respiratoires, yeux rouges, étourdissements, migraines;

ATTENDU QU'une partie du plafond de la salle de cour no.2 est tombée près d'un avocat lors d'une journée de cour de pratique;

ATTENDU QUE la sécurité des juges ne peut être assurée complètement lors de leurs déplacements à l'intérieur et l'extérieur du palais vu le manque de couloir de sécurité et autres infrastructures, et ce, bien que les constables spéciaux font un travail impeccable pour tenter de pallier à ce manque de sécurité;

ATTENDU QU'un projet de démolition et de reconstruction du palais de justice a été préparé par les responsables du ministère de la justice, a été présenté en juillet 2017 à la direction du palais de justice et à l'association locale des avocats, projet de plusieurs millions qui sera présenté au conseil du trésor en février 2018 pour approbation;

ATTENDU QU'il est urgent et primordial que ledit projet soit présenté et approuvé dès février 2018 afin que la première pelletée de terre s'effectue rapidement au courant des mois à venir;

ATTENDU QU'il est essentiel que le Barreau du Québec puisse s'impliquer dans ce projet puisqu'il y va de la protection du public et des usagers;

IL EST RÉSOLU :

Que le conseil des sections recommande au Barreau du Québec de s'impliquer activement de manière urgente dans le dossier de reconstruction du palais de justice de St-Hyacinthe auprès du Ministère de la justice et du Conseil du trésor, afin qu'il reçoive l'aval du Conseil du trésor dès février 2018.

Johanne Lépine

Bâtonnière du Barreau de Richelieu